

Critères de segmentation de l'assurance décès

Produit d'assurance
proposé par



A la souscription d'un contrat d'assurance décès, AG Insurance ci-après dénommée « AG », applique des critères de segmentation. Ces critères de segmentation permettent d'évaluer la probabilité de la survenance du risque assuré. Cette évaluation a une influence sur l'acceptation du risque (critères relatifs à l'acceptation), sur la détermination de la prime (critères relatifs à la tarification) et/ou sur l'étendue de la garantie (critères relatifs à l'étendue de la garantie). Ci-dessous, vous trouverez un aperçu des critères de segmentation appliqués, de même qu'une explication vous énonçant pourquoi AG utilise ces critères.

	Critères relatifs à l'acceptation	Critères relatifs à la tarification	Critères relatifs à l'étendue de la garantie
Age	X	X	
Etat de santé	X	X	X
Habitudes tabagiques	X	X	
Mode de vie / Profession	X	X	X
Durée	X	X	
Capital assuré	X	X	X
Domicile	X		
Risque de séjour		X	X
Acceptation financière	X		X

Le risque peut être accepté (ou refusé) sur base d'un des critères suivants ou, le cas échéant, sur base d'une combinaison de ceux-ci :

- **Age** : Plus l'âge est avancé, plus le risque de décès est élevé. Par conséquent, votre âge a une influence sur le type d'acceptation médicale qu'AG applique : plus vous êtes âgé, plus l'acceptation médicale est stricte. L'acceptation médicale permet en fait à AG de recevoir une meilleure indication sur votre état de santé. Votre âge peut donc éventuellement avoir un impact sur l'acceptation du risque, ainsi que sur le montant de la prime.
- **Etat de santé** : Votre état de santé peut parfois impliquer un risque de décès plus élevé. Cette information peut donc influencer l'acceptation du risque, de même que l'étendue de la garantie et/ou le montant de la prime.
- **Habitudes tabagiques** : Fumer augmente le risque de décès, cela peut donc avoir un impact sur l'acceptation du risque et sur la détermination de la prime.
- **Mode de vie / Profession** : Votre mode de vie (par ex. hobbies dangereux, sport, etc.) et votre profession peuvent avoir comme conséquence un risque de décès accru. L'acceptation du risque, la détermination de la prime et l'étendue de la garantie peuvent donc être influencées par votre mode de vie et votre profession.
- **Durée** : Plus la durée est élevée, plus le risque de décès l'est aussi. De ce fait, la durée peut avoir une influence sur l'acceptation du risque et sur le montant de la prime.
- **Capital assuré** : Le capital assuré a un impact sur le type d'acceptation médicale qu'AG applique. Plus le capital assuré est élevé, plus l'acceptation médicale est stricte. L'acceptation médicale permet à AG d'obtenir une meilleure indication sur votre état de santé. Cette information peut, par conséquent, avoir un impact sur l'acceptation, de même que sur l'étendue de la garantie et le montant de la prime.
- **Domicile** : Le domicile du preneur d'assurance peut avoir une influence sur l'offre de produits.
- **Risque de séjour** : Un séjour à l'étranger, selon la durée et la destination, peut avoir comme conséquence un risque de décès accru. Cela peut donc avoir un impact sur la détermination de la prime et/ou sur l'étendue de la garantie.
- **Acceptation financière** : Si le capital que vous souhaitez assurer dépasse un certain niveau, AG appliquera une acceptation financière. Elle peut avoir une influence sur l'acceptation du risque, ainsi que sur l'étendue de la garantie.



AG Insurance SA – Bd. E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – RPM Bruxelles – info@aginsurance.be – www.aginsurance.be
IBAN : BE13 2100 0007 6339 – BIC : GEBABEBB

Entreprise d'assurances belge agréée sous le code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. De Berlaimont 14, 1000 Bruxelles